

Echelle : 1/5000

Document mis à la disposition du public



Janvier 2020

————+————+————+—— limite communale —+————+————+————+————

— — — — limite de zone ou de secteur — — — —

----- . marge de recul -----

— — — — couloir de lignes électriques — — — —

 numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés

espaces boisés

 plantations à réaliser secteur de richesses archéologiques

zone de protection du patrimoine archéologique



zones inondables par remontée de nappe



secteur affecté par le bruit de la RD 19B et de la RD 468
soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 février 2013

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

N°	Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie en ares	Bénéficiaire
1	Création d'une voie	Entre la RD 101 B et la Route du SPES Emprise 20 m posée à 35 m au riviou du Canal de Héringues	34 33 260-360 160-410	147	Commune
2	Création d'une voie	Entre la rue du Jura et la rue du Marechal Foch Emprise 8 m	32 260-260-260 270-382 430-440 440-567	20	Commune
3	Élargissement de voie	Prolongement de la rue Paul Bader Emprise 17 m	31 146-256-310	37	Commune
4	Création d'une voie	Entre la rue du Romarin et la rue du Marechal Foch Emprise 6 m	47 47-2206	12	Commune
5	Aménagement d'une voie carrefour giratoire	Rue d'Arschall / rue de Saint Louis	33 19-171-171	20	Commune
6	Aménagement d'une voie carrefour giratoire	Au lieu-dit Neuweg Démètre 50 m	40 18-225-225 26-26	20	Commune
7	Aménagement d'une voie	Au lieu-dit Neuweg - Emprise 15 m	23 260-260-260	32,30	Commune
8	Aménagement d'une voie	Prolongement de la rue de la Clairie jusqu'à l'église Notre Dame de la Miséricorde	142-142-142 150-170 641-644-651 756	22	Commune
9	Aire d'accueil pour gens du voyage	Ruelle du SPES au lieu-dit Les Sourdements	41 150-150	72,25	Commune

Les superficies sont approximatives

p : pour partie

